



VILLE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 27 août, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'activité de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 20 août 2024

2024-08-18

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
REPRESENTES	2
VOTANTS	13
EXPRIMES	13
POUR	13
ABSTENTION	0

Etaient présents :, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, , Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mr LEGER Bernard, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .donne procuration à Mme PERRIN Christiane.

Absents excusés : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier,

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Admission en non-valeur

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le comptable nous a transmis un état des créances irrécouvrables pour un montant de 11 617.40€. Il s'agit des sommes correspondantes à des loyers impayés suite à des décès de résidents dont les opérations de successions ont été longues et compliquées.

AR Prefecture

024-262406473-20240827-20240818-DE
Reçu le 04/09/2024
Publié le 04/09/2024

- Succession SARRAUTE = 7 785€
- Succession SOULLIAERT = 3 764.90€
- Succession KIEFFER = 67.50€

Soit un total de 11 617.40€

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de ne pas engager de poursuites et d'admettre en non-valeur, la somme de 11 617.40 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6541 du budget dans la décision modificative n°1.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY



AR Prefecture

Publié le 04/09/2024
 Publié le 04/09/2024

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter - OBLIGATOIREMENT en bleu
2017	T-257-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	315,00			
2018	T-266-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	315,00			
2017	T-284-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	315,00			
2018	T-285-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	315,00			
2017	T-182-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2017	T-158-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2017	T-134-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2017	T-235-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2017	T-111-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	25,00			
2017	T-208-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-18-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-45-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2018	T-70-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-153-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-175-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-197-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2018	T-100-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-18-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-132-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-150-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-57-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-38-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2019	T-101-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2019	T-78-1	SARRAUTE Jean-Pierre		Décédé et demande renseignement négative	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
		Total pour SARRAUTE Jean-Pierre					7 460,00			
2019	T-186-1	SARRAUTE Olivier		Décédé et demande renseignement négative	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
		Total pour SARRAUTE Olivier					325,00			
2022	T-229-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	315,00			
2023	T-14-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	315,00			
2022	T-104-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	209,90			
2022	T-126-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2022	T-169-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2022	T-191-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2022	T-148-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2022	T-208-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
2023	T-54-1	SOULLIAERT Michel		Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			

AR Prefecture

04-262406473-20240827-20240818-DE
 Publié le 04/09/2024
 Publié le 04/09/2024

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de refus
2023	T-95-1		SOUILLIAERT Michel	Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2023	T-73-1		SOUILLIAERT Michel	Dossier de succession vacante négatif	99-REVENUS IMMEUBLES	6541	325,00			
2023	T-30-1		SOUILLIAERT Michel	Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	325,00			
			Total pour SOULLIAERT Michel				3 764,90			
2019	T-216-1		SUCCESSION KIEFFER Gé	Dossier de succession vacante négatif	94-PREST SERVICES AUTRES	6541	67,50			
			Total pour SUCCESSION KIEFFER Gé				67,50			
			TOTAL DE LA LISTE				11 617,40			



VILLE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 27 août, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'activité de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 20 août 2024

2024-08-20

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
REPRESENTES	2
VOTANTS	13
EXPRIMES	13
POUR	13
ABSTENTION	0

Étaient présents : Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, , Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mr LEGER Bernard, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .donne procuration à Mme PERRIN Christiane.

Absents excusés : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier,

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Choix des entreprises pour les travaux de rénovation du bâtiment central de la Résidence Autonomie

Une consultation a été lancée sur la plateforme marchéspublics.dordogne avec une insertion sur le journal Sud-ouest, journal d'annonces légales en date du 5 juillet 2024 pour les travaux de rénovation du bâtiment central de la Résidence Autonomie.

Il s'agit d'un marché de travaux en plusieurs lots :

- Lot n°1 : Menuiserie Aluminium
- Lot n°2 : Climatisation-chauffage
- Lot n°3 : Faux plafond-Platerie-Peinture

La remise des plis a été fixée au 02 août 2024 :

8 entreprises ont déposé un dossier sur la plateforme, Les montants à l'ouverture des offres sont les suivants :

Lot n°1

- 1- Entreprise LACOSTE – 19 rue des isards – 24000 PERIGUEUX : 77 100€TTC
- 2- Entreprise RIOU - 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE : 84 660€ TTC
- 3- Entreprise BERGES - 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE : 92 241 € TTC
- 4- BATIPOSE 24 - 24 190 NEUVIC : 103 185 € TTC

Lot n°2

- 5- SOCIETE NEUVICOISE D'ELECTRICITE – 13 route de Libération – 24 190 NEUVIC : 18 796 € TTC
- 6- AST 24 - 24 110 SAINT-ASTIER : 18 728 € TTC

Lot n°3

- 7- Sarl NADAL Dominique - 24 380 VERGT : 19 643,19 € TTC
- 8- CHORT BATIMENT ET PEINTURE - 24 400 LES LECHES : 20 164.80 € TTC

Les critères de choix des offres ont été fixés dans le règlement de consultation de la façon suivante :

- Valeur technique : 50 points
- Prix : 40 points
- Délais d'exécution : 10 points

Le rapport d'analyse des offres est joint avec la présente délibération

Le conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres
- **DECIDE** d'attribuer le marché à :
 - o L'entreprise **LACOSTE** pour le lot n°1 pour un montant de 77 100 € TTC
 - o L'entreprise **AST 24** pour le lot n° 2 pour un montant de 18728.40 €TTC
 - o La **SARL NADAL** pour le lot n°3 pour un montant de 19643.19€ TTC
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTIN



AR Prefecture

024-262406473-20240827-20240820-DE

Reçu le 04/09/2024

Publié le 04/09/2024

Lot 1 Menuiseries	CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (50%)		CRITERE 2 : PRIX (40%)		CRITERE 3 : DELAI (10%)	TOTAL SUR 100 %
	Montants TTC hors option	Montant TTC avec option	Pourcentage attribué	Pourcentage attribué		
LACOSTE	45%	71 820,00 €	77 100,00 €	40,00%	10	95,00
RIOU	35 % (manque descriptif panneaux sandwichs)	79 572,00 €	84 660,00 €	36,43%	0	71,43
BERGES	40 % (production en interne)	82 724,00 €	92 241,00 €	33,43%	0	73,43
BATIOPOSE Z4	40%	95 200,80 €	103 185,60 €	29,89%	0	69,89
Lot 2 Climatisation						
Société Neuvoicoise d'électricité		CRITERE 2 : PRIX (40%)		CRITERE 3 : DELAI (10%)		TOTAL SUR 100 %
AST24 n°2		Montants TTC	Pourcentage attribué			
		18 796,00 €	39,86%	0		89,86
		18 728,40 €	40,00%	0		90,00
Lot 3 Faux-Plafond/Platrerie						
SARL MADAL Dominique		CRITERE 2 : PRIX (40%)		CRITERE 3 : DELAI (10%)		TOTAL SUR 100 %
CHORT Bâtiment et Peinture		Montants TTC hors option	Montant TTC avec option WC PMR	Pourcentage attribué		
		16 145,52 €	19 643,19 €	40,00%		100,00
		16 740,00 €	20 164,80 €	48,71%		93,71



L'an deux mille vingt-quatre le mardi 27 août, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'activité de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 20 août 2024

2024-08-17

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
REPRESENTES	2
VOTANTS	13
EXPRIMES	13
POUR	13
ABSTENTION	0

Étaient présents :, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, , Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mr LEGER Bernard, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .donne procuration à Mme PERRIN Christiane.

Absents excusés : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier,

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Décision modificative N°1 Exercice 2024 – Budget principal CCAS

Madame la Présidente expose à l'assemblée la nécessité d'effectuer les virements de crédits afin de réajuster les prévisions du budget principal du CCAS

Il est nécessaire de prévoir une provision du fait d'une créance non recouvrée à ce jour et prise en charge depuis plus de 2 ans

AR Prefecture

024-262406473-20240827-20240817-DE
Reçu le 04/09/2024
Publié le 04/09/2024

DEPENSES

RECETTES

Section de fonctionnement :

6817 – Provisions	+ 10€
6688 – Autres charges financières	- 10 €

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le réajustement des prévisions du budget principal du CCAS énoncé dans la décision modificative n°1
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY





L'an deux mille vingt-quatre le mardi 27 août, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'activité de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 20 août 2024

2024-08-19

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
REPRESENTES	2
VOTANTS	13
EXPRIMES	13
POUR	13
ABSTENTION	0

Etaients présents : Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier , Mme GARREAU Isabelle, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier , Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux, Mr GOUZOU Marc, représentant de l'Union territoriale des retraités CFDT de la Dordogne, Mme LHOMME Renée, représentante du secours catholique, Mme MIGNARD Christine représentante de l'UDAF

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme CARON Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint Astier donne procuration à Mr LEGER Bernard, Mme DI PASQUALE Claudia, représentante de l'Association départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées .donne procuration à Mme PERRIN Christiane.

Absents excusés : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra, représentante du conseil Municipal de Saint-Astier,

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Objet : Décision modificative n°1- Budget annexe Résidence Autonomie

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de voter les virements de crédits ci-dessous pour comptabiliser les opérations résultant des admissions en non-valeur.

AR Prefecture

024-262406473-20240827-20240819-DE
Reçu le 04/09/2024
Publié le 04/09/2024

La décision modificative n°1 se présente ainsi :

Fonctionnement :

DEPENSES

- Art 6541 – Créances admises en non-valeur	+ 11 620€
- Art 61528 – Autres bâtiments	- 4 000 €
- Art 6063 – Alimentation	- 7 120 €

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits de la décision modificative n°1 afin de réajuster les prévisions du budget annexe de la Résidence Autonomie
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Madame la Présidente
Elisabeth MARTY

